

FORTIS BANQUE

Belgacom SA Nouvelles Obligations à 5 ans en euro

Belgacom SA, premier opérateur de télécommunications en Belgique, émet de nouvelles Obligations d'une durée de 5 ans et offrant un coupon de 6% (brut). Sur la base du prix d'émission de 101,516%, le rendement actuariel est de 5,644% (brut).



Profil d'entreprise de Belgacom

Fondé en 1930 sous le nom de RTT (Régie des Télégraphes et Téléphones), Belgacom est aujourd'hui le principal fournisseur de services intégrés de télécommunications en Belgique.

Le Groupe Belgacom fournit un vaste éventail de services dans le domaine de la téléphonie (fixe et mobile), des applications à large bande et de l'internet et ce, tant à l'intention des consommateurs privés et professionnels que des sociétés et institutions publiques.

Il propose une solution "quadruple play" complète combinant la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, l'internet et la télévision. Avec des noms comme Belgacom, Proximus, Telindus, Belgacom TV et Skynet, le Groupe dispose d'un solide portefeuille de marques.



A côté de ces services, Belgacom offre aussi des services internationaux de carrier via Belgacom ICS, une joint-venture entre Belgacom et Swisscom qui lui permet d'occuper la 8^{ème} place mondiale dans ce secteur.

Avec un rating financier de "A stable" chez S&P et de "Aa2 negative" chez Moody's, le Groupe présente un solide profil de crédit qu'il doit essentiellement à ses puissants flux de trésorerie, à la charge limitée de sa dette et à son excellente position sur le marché belge des télécommunications.

En 2007, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,065 milliards EUR et un bénéfice net de 958 millions EUR. Sur le premier semestre 2008, le chiffre d'affaires a été de 2,954 milliards EUR et le bénéfice net, de 471 millions EUR.



Le Groupe Belgacom est coté sur Euronext Brussels et fait partie de l'indice Bel 20. Au 24 novembre 2008, sa capitalisation boursière tournait autour de 9,6 milliards EUR. Avec une participation de 53,5%, l'État belge détient une part majoritaire dans le Groupe.

(Source: Belgacom)

COMMENT SOUSCRIRE?

La période de souscription court du 26 novembre au 16 décembre 2008. Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription. Dans ce cas, les souscriptions donneront éventuellement lieu à répartition.

Vous pouvez souscrire à ces nouvelles Obligations via **PC banking** ou **Phone banking** (au 02 433 40 32), ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis Banque**, Fintro ou via d'autres intermédiaires financiers.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le **Service Clients au 02 433 40 32** ou consultez notre site internet www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

Principales caractéristiques de cet emprunt

Émetteur	Belgacom SA. Rating: A stable chez S&P et Aa2 negative chez Moody's.
Offre	Offre publique en Belgique.
Profil de risque	Sur la base des critères établis par Fortis Banque, ces Obligations sont destinées à l'investisseur présentant un profil défensif à dynamique . Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "établir votre profil d'investisseur").
Montant	Le montant de l'émission sera déterminé par l'Émetteur et par Fortis Banque à la clôture de la période de souscription, avec un minimum de 100 millions EUR, et sera publié sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").
Titres	- Coupures de 1.000 EUR. - Titres dématérialisés (code ISIN BE0934874851 / Série 4).
Service financier	Gratuit ¹ auprès de Fortis Banque en Belgique.
Intérêts	- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 19 décembre de chaque année et pour la première fois le 19 décembre 2009. - L'investisseur recevra chaque année un coupon brut de 6%. - Le rendement actuariel brut sur prix d'émission s'élève donc à 5,644%. - Un relèvement du coupon est prévu en cas d'abaissement du rating de l'Émetteur (modification à la baisse de la qualité crédit de l'émetteur). Voir dans les Conditions Définitives pour de plus amples informations à ce sujet.
Échéance	19 décembre 2013, soit une durée de vie de 5 ans.
Date d'émission et de paiement	19 décembre 2008.
Prix d'émission	101,516% (incluant la commission de placement et de souscription de 1,875%, à charge de l'investisseur particulier).
Prix de remboursement	100% de la valeur nominale à l'échéance.
Cotation	Luxembourg Stock Exchange. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces Obligations. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces Obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Obligations avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	- Les revenus des Obligations encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. - Pas de taxe sur opérations de bourse sur le marché primaire. - Taxe sur opérations de bourse à la vente et à l'achat sur le marché secondaire: 0,07% (avec un maximum de 500 EUR par opération).
Droit applicable	Droit belge.
Frais	Frais de droits de garde des Obligations sur compte-titres: à charge des souscripteurs (le tarif normal en vigueur chez Fortis Banque est d'application) ¹ .
Risques principaux	Les Obligations sont soumises aux risques relatifs à Belgacom SA ainsi qu'aux risques habituels de marché, tels que les risques de volatilité, de contrepartie, de taux d'intérêt, etc. Les investisseurs intéressés par ces Obligations ne doivent prendre la décision d'y investir qu'après s'être livrés à un examen propre et indépendant, basé sur les informations reprises dans les Conditions Définitives ainsi que dans le Prospectus de Base. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs sont en outre invités à consulter un spécialiste en conseils financiers.
Prospectus	Le Prospectus de Base, daté du 1er septembre 2008 (le "Prospectus de Base"), son supplément daté du 24 octobre 2008, ses résumés en français et en néerlandais et les Final Terms en anglais du 25 novembre 2008 (les "Conditions Définitives") peuvent être obtenus dans toute agence Fortis Banque, sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours") ou sur simple appel au 02 433 40 32. Les investisseurs sont invités à lire ces documents attentivement.

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers pour cette opération.

Avertissement

Ce document est un document promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA, dont le siège social se situe Montagne du Parc, 3, B-1000 Bruxelles ("Fortis Banque"). Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de la législation relative aux offres publiques et/ou à l'admission d'instruments financiers à la négociation sur un marché. Ce document ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche en investissement. Une décision d'investir dans les instruments financiers visés par le présent document ne peut être prise qu'après analyse de leurs caractéristiques et des risques qui y sont liés, tels que décrits dans le Prospectus s'y rapportant, qui seul en donne une version exhaustive, ainsi qu'après avoir obtenu toutes informations et conseils nécessaires auprès de vos conseillers (fiscaux y compris). Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque, ni aucune personne qui lui est liée, ne pourront être tenus responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au prospectus. Les instruments financiers visés peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. Fortis Banque est agréée en tant qu'établissement de crédit de droit belge et est soumise à la réglementation et au contrôle de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), rue du Congrès 12-14, B-1000 Bruxelles.